



Paris, le 13 novembre 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Traîtrise**

Le projet de loi de finances rectificative pour 2015, adopté ce matin en Conseil des Ministres, prévoit une ponction inadmissible de 255 millions d'euros sur les réserves du Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles (FNGRA).

Voici plus d'un an que la profession agricole travaille d'arrache-pied à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques innovant et efficace. Dans un esprit de responsabilité et d'anticipation, un nouveau contrat socle d'assurance climatique, fondé sur une mutualisation la plus large possible, est en train de voir le jour dans chacun des grands secteurs de production.

Mais le passage d'un système de calamités agricoles, géré par l'état, à un système assurantiel ne peut se faire que progressivement en ménageant les nécessaires transitions. La réforme plutôt que la révolution ! L'amputation –en douce- des moyens du FNGRA (largement issus de taxes payées par la profession) est un très mauvais signal alors même que son intervention reste indispensable pour accompagner la montée en puissance de l'assurance comme du FMSE sur les risques sanitaires (cf la FCO !); indispensable aussi pour indemniser les risques non assurables et ils sont nombreux.

Cette décision est une traîtrise, c'est aussi une bêtise dans cette période de mutation cruciale. Son seul mérite est de mettre sur la place publique le montant des réserves, soigneusement caché jusqu'ici à la profession agricole.

La FNSEA compte sur le débat parlementaire pour remettre de la raison et de la concertation dans ce dossier déterminant pour l'avenir de nos politiques agricoles.